



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 12 septembre 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence de la mairesse, Mme Andrée Clouâtre formant quorum.

Également présente Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

La mairesse, Madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00.

Absent : Monsieur Léo Choquette.

**5715-09-2016**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

**5716-09-2016**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**5717-09-2016**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux du**  
**1er et 18 août 2016**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 18 août 2016.

*Mme Isabelle Deland se retire à 20 :05hrs. déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.*

**5718-09-2016**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois d'août et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'août 2016 totalisant la somme de 54 914.77\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'août 2016 au montant de 69 578.85\$.

Pour un total de comptes à payer de: 124 493.62\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe

*Mme Isabelle Deland reprend son siège à 20 :08hrs.*

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**5719-09-2016**  
**Fin de période de**  
**probation : Mme**  
**Geneviève Lavoie**

Attendu que la période de probation de trois mois de Mme Geneviève Lavoie à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière est maintenant terminée;

Attendu qu'il y a lieu de faire l'embauche de Mme Geneviève Lavoie à titre permanent et selon les conditions stipulées dans la résolution 5628-06-2016;

Attendu que Mme Geneviève Lavoie désire faire partie de l'ADMQ pour l'an 2016 au coût de 411.\$ plus les taxes applicables ainsi que pour les années subséquentes;

Attendu que la municipalité acquittera lesdits frais de cotisation à l'ADMQ et d'assurances au montant de 294.\$ incluant les taxes pour 2016 ainsi que pour les années subséquentes;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de Mme Geneviève Lavoie à titre permanent et défraie les coûts de la cotisation et les assurances applicables.

**5720-09-2016**  
**Formation DMA**  
**Mme Geneviève**  
**Lavoie**

Attendu que Mme Geneviève Lavoie désire continuer sa formation à titre de DMA tel que mentionné lors de son entrevue;

Attendu que les frais exigés pour terminer la formation est de :  
1059.\$ plus taxes pour 2017, 1059.\$ plus taxes pour 2018, 1059.\$ plus taxes pour 2019 et 706.\$ pour 2020, fin de sa formation et diplôme de directrice municipale agréée par la suite;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts de ces formations.

**5721-09-2016**  
**Démission de**  
**M. Martin**  
**Laurendeau**

Attendu que M. Martin Laurendeau, employé municipal pour la voirie, a remis sa lettre de démission à la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin mentionnant qu'il a trouvé du travail dans son champ d'expertise;

En conséquence, il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil accepte sa démission.

**5722-09-2016**  
**Marc-Olivier**  
**Desbiens**  
**Engagement**  
**occasionnel**

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville a déjà embauché M. Marc-Olivier Desbiens pour le poste de journalier de voirie en 2014 et 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les conditions de travail de M. Marc-Olivier Desbiens suite à son embauche en date du 30 août 2016 à titre de journalier de voirie occasionnel;

ATTENDU QU'il y a eu discussion entre la directrice générale et les élus municipaux quant à la rémunération et ses conditions de travail;

ATTENDU QUE le salaire est établi à 16.50\$ de l'heure pour une semaine de 36 hrs.; soit du lundi au jeudi de 8hrs. à 17hrs. et le vendredi de 8hrs. à midi, si des heures supplémentaires sont travaillées suite à une urgence, ces heures travaillées en surplus seront cumulatives et remboursées en temps;

En conséquence, il est proposé par Francine Grenon appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que le conseil établit ce qui suit : la semaine régulière de travail est sur une période de 36 heures, l'employé bénéficiera de vacances payées calculées au taux de 4 %. Les vacances seront non cumulatives. Cinq (5) journées de maladie payées par année non cumulatives.

Que les douze (12) congés fériés et chômés sont les suivants :

1. 1 janvier
2. 2 janvier
3. Le lundi de Pâques
4. La journée nationale des patriotes
5. Le 24 juin
6. La fête du Canada
7. La fête du Travail
8. La fête de l'Action de grâces
9. 24 décembre
10. 25 décembre
11. 26 décembre
12. 31 décembre

Une semaine de congé non payée entre Noël et le jour de l'An; sauf exception s'il y a urgence, les heures seront payées au taux régulier.

**5723-09-2016  
Adoption du  
règlement  
163-2016**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 et qu'un avis public a été affiché le 29 août 2016;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le règlement 163-2016 modifiant le règlement 143-2013 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » par l'ajout de l'article 2.8, soit adopté tel que déposé.

**5724-09-2016  
Adoption du  
règlement  
164-2016**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 et qu'un avis public a été affiché le 29 août 2016;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que le règlement 164-2016 modifiant le règlement 127-2012 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » par l'ajout de l'article 3.1, soit adopté tel que déposé.

**5725-09-2016  
Contrat pavage  
mécanisé et  
rechargement  
d'accotements**

Attendu que des appels d'offres pour le pavage et rechargement d'accotements ont été publiés sur le site SEAO;

Attendu que la municipalité veut faire exécuter des travaux d'asphaltage et d'accotements sur la rue Phénix pour .4km et le Rang St-Jean-Baptiste pour .9km;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 24 août à 9hrs;

Attendu que 8 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre, dont l'une d'elle non recevable ayant été déposée à 9:15hrs : l'heure de la réception maximale était fixée à 8:45hrs;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le pavage et rechargement d'accotements à Construction Techroc Inc., plus bas soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 81,580.80.\$ excluant les taxes applicables, plus 37.90\$ la tonne pour le rechargement d'accotements.

Soumissionnaires :Pavages Maska Inc. :	92,114.40\$
Pavage Axion Inc. :	88,544.33\$
Sintra Inc. :	90,195.00\$
MSA :	111,154.96\$
Pavage du Haut-Richelieu :	110,171.32\$
Construction Bauval :	103,647.81\$
Construction Techroc Inc:	81,580.80\$

**5726-09-2016  
Changement  
d'huile pompes  
USEP (Veolia)**

Attendu qu'il y a lieu de faire le changement d'huile des pompes Pulsafeer :

Attendu qu'un prix a été demandé à Veolia pour nous fournir les huiles nécessaires au bon roulement desdites pompes;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense au montant de 815.\$ plus les taxes applicables tel que la soumission no. 17952 provenant de Veolia.

**5727-09-2016  
Contrat  
d'entretien -3 ans  
Pompex**

Attendu que la municipalité désire retenir les services de la compagnie Pompex pour une période de trois ans pour l'entretien préventif des deux pompes au poste PM2 tel que présenté dans le courriel du 26 juillet 2016 ;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité mandate la compagnie Pompex pour l'entretien préventif des deux pompes au poste PM2 au coût de 625.30\$ pour 2016, 641.31\$ pour 2017, 657.74\$ pour 2018 comprenant un poste de pompage pour les deux pompes et un technicien de Pompex et excluant les taxes applicables.

<b>5728-09-2016</b> <b>Modification</b> <b>résolution</b> <b>5361-09-2015</b> <i>Comité de sélection</i>	<p>Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 5361-09-2015 comme suit : En enlevant le nom de Josée Desrochers et le remplaçant par Geneviève Lavoie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de faire le changement de nom pour compléter le comité de sélection au besoin.</p>
<b>5729-09-2016</b> <b>Dépenses repas</b> <b>des pompiers</b> <b>remise de</b> <b>médailles</b>	<p>Attendu qu'il y a lieu de remettre des médailles à deux pompiers ayant cumulé plusieurs années de service soit Messieurs André Raymond et Denis Gagnon;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité organise une remise de médailles accompagnée d'un repas au restaurant l'Impératrice à Henryville, une subvention de 500.\$ a déjà été reçu de la députée, Mme. Samson aux fins de cet évènement, le conseil autorise le paiement de l'excédent desdites dépenses.</p>
<b>5730-09-2016</b> <b>Demande de</b> <b>remboursement</b> <b>politique familiale</b>	<p>Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale lors d'une naissance;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de rembourser la famille qui a fait une demande pour une naissance au montant de 100.\$.</p>
<b>5731-09-2016</b> <b>Appel d'offre</b> <b>SEAO</b> <b>déneigement</b>	<p>Attendu que la municipalité doit aller en appel d'offre pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs et de sel;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice-générale/secrétaire-trésorière à préparer un devis afin d'aller en appel d'offre sur le site SEAO pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs et de sel établit sur une période d'un an, deux ans ou trois ans.</p>
<b>5732-09-2016</b> <b>Équipements de</b> <b>voirie</b>	<p>Attendu que des enseignes et poteaux pour la signalisation devaient être commandés afin de faire des remplacements requis dans plusieurs rues municipales;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la facture no. 153424 provenant de la compagnie Martech soit acquittée au montant de 1050.87\$ comprenant les taxes applicables.</p>
<b>5733-09-2016</b> <b>Décès de M. Guy</b> <b>Méthé ex-conseiller</b>	<p>Attendu que M. Guy Méthé, ex-conseiller municipal est décédé et que la municipalité veut faire un don à la Société Canadienne du cancer;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse parvenir un don de 50.\$ à la Société Canadienne du cancer à la mémoire de M. Guy Méthé.</p>
<b>5734-09-2016</b> <b>Achat de deux</b> <b>pneus de tracteur</b>	<p>Attendu que deux soumissions ont été demandées afin de connaître les prix pour l'acquisition de deux pneus avant pour le tracteur;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition des pneus chez FML au coût de 288.\$ chacun excluant les taxes tel que mentionnée dans la soumission du 18 août 2016.</p>
<b>Rapport du</b> <b>Directeur du</b> <b>service incendie</b>	<p>Le directeur du service des incendies émet un rapport verbal des activités.</p>
<b>Dépôt du rapport</b> <b>de l'inspecteur</b> <b>municipal</b>	<p>Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.</p>

**5735-09-2016**  
**Adoption du 2<sup>ième</sup>**  
**projet 59-2006-18**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi que l'adoption du 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-18 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » dans le but d'autoriser divers usages résidentiels et commerciaux dans la zone 302-P et augmentant le montant des contraventions aux règlements de zonage;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'adopter le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-18.

**5736-09-2016**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**76-2007-1 sans**  
**modification**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi que l'adoption du 1<sup>er</sup> projet du règlement 76-2007-1 modifiant le règlement 76-2007 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » établissant une durée de validité d'une dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 76-2007-1 sans modification.

**5737-09-2016**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**92-2008-2 sans**  
**modification**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi que l'adoption du 1<sup>er</sup> projet du règlement 92-2008-2 modifiant le règlement 92-2008 intitulé « Règlement sur les nuisances » augmentant le montant des contraventions;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 92-2008-2 sans modification.

**5738-09-2016**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**153-2015-1 sans**  
**modification**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi que l'adoption du 1<sup>er</sup> projet du règlement 153-2015-1 modifiant le règlement 153-2015 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » modifiant les pouvoirs du fonctionnaire désigné et ajustant les documents requis pour des travaux en rives;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 153-2015-1 sans modification.

**5739-09-2016**  
**Achat d'une scie à**  
**chaîne (voirie)**

Attendu que l'employé municipal nous a signifié que la scie mécanique en sa possession n'est plus adéquate pour les travaux d'entretien à exécuter;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'achat d'une scie à chaîne MS 250 (16 pouces) au coût de 449.95\$ plus les taxes applicables de la marque Stihl.

**5740-09-2016**  
**Entente de**  
**principe aréna de**  
**Marieville**

Attendu que la municipalité d'Henryville ne participe pas à l'entente présentée par la municipalité de Bedford;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à la majorité que la municipalité d'Henryville entérine l'entente de principe entre la municipalité d'Henryville et l'Association de Hockey mineur de Marieville afin de permettre aux joueurs de la municipalité d'Henryville d'exercer leur sport avec l'Association de Hockey mineur de Marieville pour la saison 2016-2017.

Mme. Isabelle Deland indique sa dissidence.

**5741-09-2016**  
**Autorisation**  
**signatures Volet 2**  
**Fond des petites**  
**collectivités**

Attendu que la municipalité désire présenter un projet dans le cadre du programme Volet 2, fond des petites collectivités;

Attendu que la demande soumise est autorisée par le conseil municipal et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et de coûts d'exploitation continus;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil nomme Mme Andrée Clouâtre, mairesse et Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer toute demande dans le cadre du programme « Fond des petites collectivités ».

**5742-09-2016**  
**Affichage poste de**  
**journalier de**  
**voirie à titre**  
**permanent**

Attendu que la municipalité désire faire l'embauche d'un journalier à titre permanent pour la voirie municipale;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière affiche le poste de journalier de voirie à titre permanent dans le prochain journal municipal du mois d'octobre.

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**5743-09-2016**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 :48 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Geneviève Lavoie*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Geneviève Lavoie, dga et secrétaire-trésorière*